



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **VINGT DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-François POISSON donne pouvoir à Véronique CROZET, Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membre absent excusé : Régis COQUET.

Secrétaire de séance : Michel VIANNAY.

2024-81

Décision modificative n°3 au budget principal 2024.

Monsieur le Maire expose :

Considérant que la finalisation de l'opération de réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements, induit une nouvelle augmentation des crédits ouverts au budget principal 2024, à l'opération 88 « MAISON DE SANTE » (dépenses d'investissement – compte 2313) à hauteur de 14 000 €,

Les crédits correspondants seront prélevés à l'opération 93 « AMENAGEMENT ABORDS MAISON DE SANTE - PARKING / JARDIN PUBLIC » (dépenses d'investissement – compte 2315),

Considérant de surcroît que la cession à l'euro symbolique d'un tènement de 390 m² issu de la parcelle cadastrée AR n°455 à Deux Fleuves Rhône Habitat dans le cadre du projet de construction d'une « Maison Séniors » induit la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses d'investissement au compte 204412 à hauteur de 15 000 € et en recettes d'investissement, également au chapitre 041, au compte 2138 à hauteur de 15 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Opération	Chapitre	Compte	Intitulé du compte	O/R	Montant (€)
	041	204412	Subventions d'équipement en nature – organismes publics – bâtiments et installations	O	+ 15 000
88	23	2313	Constructions (en cours)	R	+ 14 000
93	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	R	- 14 000
TOTAL					+ 15 000

SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Opération	Chapitre	Compte	Intitulé du compte	O/R	Montant (€)
	041	2138	Autres constructions	O	+ 15 000
TOTAL					+ 15 000

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241220-DE2024-81-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°3 au budget principal 2024 dans les conditions susmentionnées.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les modifications proposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables se rapportant à la décision modificative n°3 au budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Michel VIANNAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Viannay', written over a horizontal line.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :